

Mardi 20 janvier 2026

Élections municipales 2026 : questionnaire aux candidats

Dans le cadre des élections locales de ce début d'année, l'ADAGP (www.adagp.fr) souhaite que les candidats s'expriment quant à leur vision et leurs projets concernant la culture, les artistes, le droit d'auteur et l'intelligence artificielle générative.

Ainsi, l'ADAGP appelle ses membres – artistes, auteurs et ayants droit – **à relayer ce questionnaire auprès des candidats de leur circonscription électorale**, afin qu'ils le complètent et le renvoient **d'ici le 28 février 2026 à 2026@adagp.fr**. Il est possible d'envoyer des documents complémentaires au format PDF.

Les grandes métropoles et les partis politiques centraux sont sollicités directement par les équipes de l'ADAGP. Un compte-rendu des réponses sera publié par l'ADAGP avant le premier tour des élections en mars.

À propos de l'ADAGP

L'ADAGP, société française de perception et répartition des droits d'auteur, intervient dans le domaine des arts visuels. Elle représente aujourd'hui plus de 260 000 artistes du monde entier, dont 22 300 membres directs, de toutes les disciplines des arts visuels : peinture, sculpture, photographie, architecture, design, bande dessinée, manga, illustration, street art, création numérique, art vidéo, etc.

Forte d'un réseau international de 56 sociétés sœurs, elle assure, depuis plus de 70 ans, la perception et la répartition des droits d'auteur, en France comme à l'international, pour tous les modes d'exploitation : expositions, livres, presse, produits dérivés, télévision, vidéo à la demande, sites web, réseaux sociaux, ventes aux enchères et en galeries, etc. L'ADAGP est l'interlocutrice de tous les acteurs du monde de l'art moderne et contemporain : musées, éditeurs, commissaires-priseurs, galeristes, producteurs, télédiffuseurs, etc.

Au sujet du candidat :

Nom :

Prénom :

Circonscription électorale :



1/ Quelle est votre vision de la place de la culture d'une part, et des artistes d'autre part, dans la société française ? [500 caractères maximum]

2/ Quels projets figurent dans votre profession de foi concernant la culture ? Et concernant les artistes ? Quels sont vos engagements budgétaires sur ces deux sujets ? [500 caractères maximum]

3/ Quel équilibre vous paraît être le meilleur entre politique culturelle publique, locale et nationale, et initiative privée, associative ou de mécénat, afin d'assurer la vitalité artistique des territoires ? [500 caractères maximum]

4/ La protection légale et le respect effectif des droits d'auteur vous semblent-ils être des composantes de cette vitalité artistique ? [500 caractères maximum]

5/ En matière d'intelligence artificielle générative, quelle serait selon vous la bonne articulation entre développement des nouvelles technologies et droits des créateurs à refuser le pillage de leurs œuvres ? [500 caractères maximum]

L'ADAGP et ses artistes membres vous remercient pour le temps que vous avez consacré à répondre à ce questionnaire et restent à votre disposition (2026@adagp.fr) pour tout échange qui vous semblerait utile.